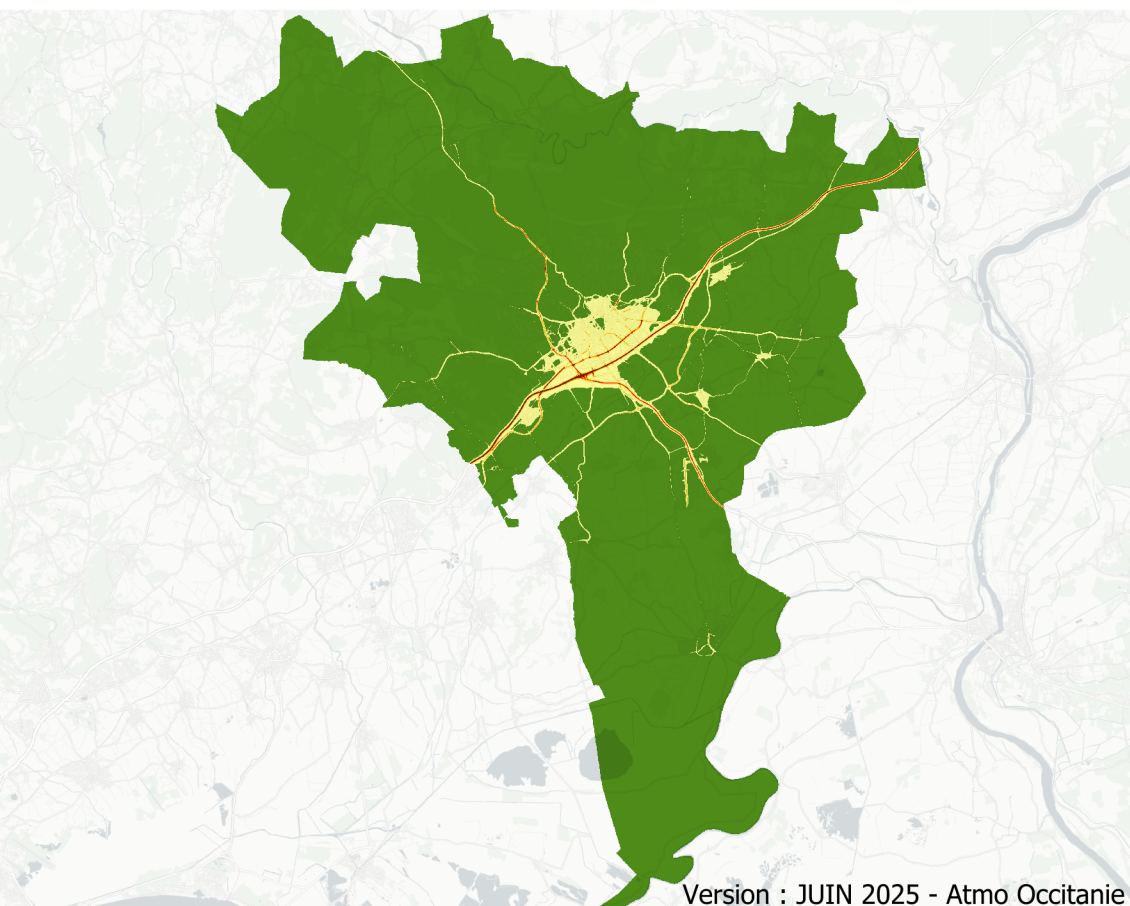


CA de Nîmes Métropole

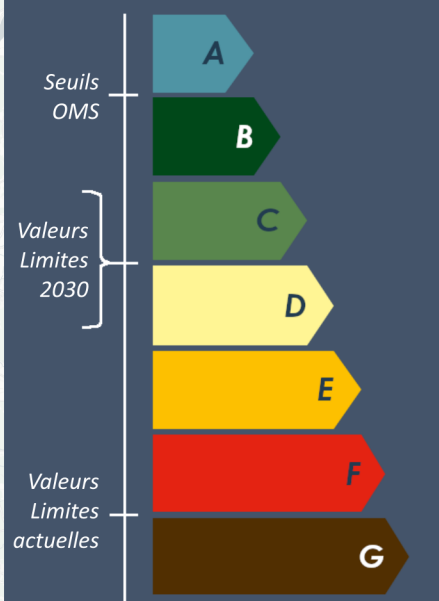
Carte Stratégique Air : Zone à enjeux Urbanisme



Version : JUIN 2025 - Atmo Occitanie

Catégorie CSA

Bonne qualité de l'air



Mauvaise qualité de l'air

i

Aide à la lecture

La catégorie **B** signifie que les concentrations en polluants dépassent les **valeurs recommandées par l'OMS** pour au moins un polluant.

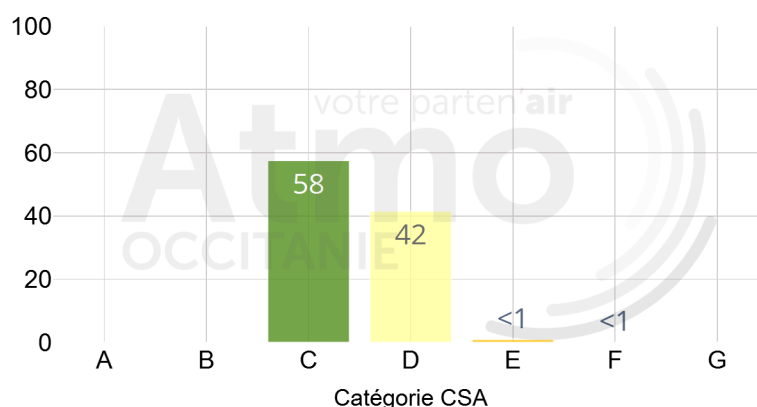
La catégorie **D** signifie que les concentrations en polluants dépassent le **Valeur Limite 2030** pour au moins un polluant.

La catégorie **G** signifie que les concentrations en polluants dépassent la **Valeur Limite actuelle** pour au moins un polluant.

L'ensemble de la population du territoire de **CA de Nîmes Métropole** est exposée à des niveaux de concentrations qui **dépassent le seuil OMS** pour au moins un polluant.

Environ **42% de la population** (catégorie D,E,F et G) du territoire de **CA de Nîmes Métropole** est exposée à des niveaux de concentrations qui **dépassent une Valeur Limite 2030** pour au moins un polluant.

Population exposée (en %)



A quoi et à qui sert cette carte ?

La Carte Stratégique de l'Air (CSA) est un outil de **diagnostic qui permet, notamment, de repérer les zones plus ou moins affectées par la pollution de l'air au sein d'un territoire** dans le cadre des politiques d'urbanisation ou de plan d'action que la collectivité souhaite développer. La CSA offre une vision consolidée sur plusieurs années et plusieurs polluants. Elle est simple à interpréter avec une couche cartographique unique pour trois polluants majeurs (PM10, PM2.5, NO2).

Comment est élaborée cette carte ?

- Cette carte prend en compte les **moyennes annuelles des concentrations** de trois polluants (PM10, PM2.5, NO2).
- Les données pour les **particules sont collectées sur 3 ans (2022, 2023, 2024)**. Ainsi, la CSA est moins marquée par les aléas météorologiques que les cartes annuelles de la qualité de l'air et sa temporalité est cohérente avec celle des politiques d'urbanisme. Pour le **NO2, uniquement la dernière année (2024)** est prise en compte. Ce polluant est émis principalement par le trafic routier, les actions et des aménagements sur le réseau routier peuvent avoir un effet rapide sur les concentrations de ce polluant.
- Les valeurs de référence utilisées :
 - Les valeurs réglementaires actuelles (**VL**) sont définies dans le **Code de l'environnement**.
 - Les valeurs réglementaires européennes (**VL 2030**) sont définies dans la **Nouvelle Directive Européenne**. Elles correspondent à des valeurs à atteindre d'ici 2030, dans l'objectif de rendre l'environnement exempt de toute pollution nocive d'ici 2050.
 - Les valeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (**Seuils OMS**) correspondent à des recommandations sanitaires.
- **Echelles de couleurs** - niveaux de références:

		NO2	PM10	PM2.5
Catégorie CSA	Repères / Seuils	(µg/m³)	(µg/m³)	µg/m³)
A	< OMS	[0 - 10]	[0 - 15]	[0 - 5]
B	> OMS	]10 - 16]	]15 - 16]	]5 - 8]
C	> 80% Valeur Limite 2030	]16 - 20]	]16 - 20]	]8 - 10]
D	> Valeur Limite 2030	]20 - 24]	]20 - 24]	]10 - 12]
E	> 120% Valeur Limite 2030	]24 - 32]	]24 - 32]	]12 - 20]
F	> 80% Valeur Limite actuelle	]32 - 40]	]32 - 40]	]20 - 25]
G	> Valeur Limite actuelle	]40 - inf]	]40 - inf]	]25 - inf]

i

Les polluants pris en compte

NO2 : Le dioxyde d'azote (NO2) est un gaz toxique qui pénètre profondément dans les poumons et irrite les bronches.

PM10 : Les particules PM10 (de diamètre inférieur à 10 micromètres – 10 µm) peuvent irriter et altérer les fonctions respiratoires. Certaines ont des propriétés mutagènes et cancérogènes.

PM2.5 : Les particules PM2.5 (de diamètre inférieur à 2,5 micromètres – 2,5 µm) ou particules fines ont un impact sanitaire plus important que les particules PM10. Certaines ont des propriétés mutagènes et cancérogènes.

i

Pour aller plus loin

